Évaluation des Risques Professionnels
(Document Unique) Objectif – Méthode – Application
Programme de formation en Visio conférence

Taux de réussite
et de satisfaction en cliquant ICI

PUBLIC

Toute personne en charge d'une direction d'établissement, d'un service RH, d'un service technique ou désireux d'appréhender cette obligation à travers sa méthodologie, ses principes et ses objectifs à atteindre.

ACCESSIBILITÉ

L'équipe d'ARTEK a suivi une formation de sensibilisation sur les questions d'accueil des personnes en situation de handicap. Une référente handicap est nommée au sein de notre organisme de formation : Agathe CORMIER est votre contact privilégié afin d'échanger sur votre besoin. Notre démarche est disponible sur la page accessibilité de notre site internet.

PRÉREQUIS

• Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs règlementaires de prévention des risques et l'évaluation des risques professionnels.
- Comprendre et mettre en œuvre les outils dédiés.
- Être en capacité de lancer la démarche et de la manager en perspective de son autonomie pour le renseignement, et la mise à jour règlementaire du Document Unique.
- Identifier les acteurs internes et externes à l'entreprise pouvant s'inscrire dans la démarche.

CONTENU

La règlementation applicable aux lieux de spectacles et d'événements, en particulier les ERP du Type L, est régulièrement abordée au cours de la formation.

Préambule : Contexte règlementaire

- Principes généraux de prévention (Code du Travail)
- Champ d'application et responsabilité
- Objectifs à atteindre

Module 1 : Les outils

- Notion de risque et de situation de danger
- Définition du risque et du niveau de risque
- Définition de la démarche d'identification et d'évaluation du risque
- Les fiches FDS, d'entreprise, les audits et statistiques en interne, les différents registres et contrôles techniques, etc.
- Fiche d'observation de situation de travail et d'entretien avec les personnels
- Présentation de l'outil type ; Document Unique
- Base de données existante

Module 2 : La méthode

- Présentation de la méthode (base de données existante)
- Évocation du groupe de travail dédié, sa représentativité et légitimité dans l'entreprise
- Structuration de la méthode et son impact dans le temps
- Définir la méthode d'évaluation et ses critères.
- Définition de la mesure de prévention.
- Concevoir une mesure de prévention.
- Concevoir le plan d'action.
- Action de veille technologique et règlementaire

Module 3 : Application pratique

- Exemple d'identification et d'évaluation de risque
- Exemple de proposition de mesure de prévention
- Exemple de management de la mesure de prévention. Le service de sécurité, présentation des consignes de sécurité et main courante, poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance des travaux, mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, sensibilisation des occupants.

MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.
Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.
Notez que :
Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.
Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Philippe CUVELETTE.
Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels pour suivre la visioconférence

Fourniture à chaque participant du livre « Sécurité des petits lieux de spectacles » (éditions Irma) expédié en Chronopost
Le stagiaire doit être équipé d'un ordinateur fixe ou portable, une connexion internet, du navigateur Google Chrome 57 ou version ultérieure et accès à sa messagerie électronique.

Système d'exploitation requis pour rejoindre avec son ordinateur la session : Windows 7 - Windows 10, Mac OS X 10.9 (Mavericks) - macOS Mojave (10.14), Linux/Ubuntu (application Web uniquement), Google Chrome OS (application Web uniquement), iOS 9 - iOS 12, Android OS 4.4 (Kit Kat) - Android 9 (Pie), Windows Phone 8, Windows 8RT ou version ultérieure.
Matériel audio et vidéo : une webcam intégrée à l'ordinateur ou externe, microphone et haut-parleurs intégrés à l'ordinateur ou un casque USB.

Dès l'acceptation des Conditions Générales de Vente, chaque stagiaire sera accompagné individuellement pour mettre en place la visio-conférence par notre référente Camille Petitpas.

« C'est avec plaisir que je vous accompagnerai dans la mise en place de la visio-conférence. Pas-à-pas, ensemble, nous vérifierons la qualité audio / vidéo et bien sûr que tout est en ordre de marche pour vous. Tout au long de la formation, nous prendrons le temps nécessaire afin que chacun soit à l'aise. C'est la clé de la réussite ! ».
Camille Petitpas

Planning : la formation est organisée pendant 3 jours.

Jour 1 à 3 : Cours

9h15 à 9h30 : 15 minutes pour s'assurer que chacun est connecté (accompagnement individuel en cas de difficulté par Camille Petitpas)

9h30 à 11h40 et de 14h à 16h00 : Cours animé en direct par notre formateur.

16h00 à 16h30 : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions / Évaluation de la progression

Jour 1 ou 2 : Entretien individuel de 15 minutes avec le formateur sera fixé afin d'approfondir les thèmes abordés pendant la formation. Plages horaires consacrées à cet échange : après le temps de connexion du matin ou de l'après-midi le jour 1 ou2..

MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Attestation d'assiduité

• DURÉE DE LA FORMATION

3 jours – 14 heures

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre site internet

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique :** contact@artek-formations.fr / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.